

**ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LOT ET GARONNE**

**Siège social : 2438 route de Pompogne Lieu-dit "Bédouret"
47700 FARGUES SUR OURBISE**

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2025***

SAS CABINET AVIANO & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale
de Grande Aquitaine
Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOT ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

A₁

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

Bs

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 13 mars 2026

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2025

Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 420	1 269	10 151	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	46 836	46 836		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	159 553		159 553	159 553
	Constructions	2 011 570	1 211 217	800 353	863 288
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	219 244	202 620	16 625	13 445
	Autres immobilisations corporelles	246 778	216 014	30 764	45 780
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	102 000		102 000	52 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	750	
	TOTAL (1)	2 799 531	1 677 956	1 121 575	1 134 816
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	46 427		46 427	37 516
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	12 778		12 778	4 059	
Autres créances	67 298		67 298	20 933	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 183 998	7 682	2 176 317	1 411 736	
DISPONIBILITES	444 937		444 937	1 226 175	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	49 218		49 218	33 695
	TOTAL (II)	2 804 658	7 682	2 796 976	2 734 113
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 604 189	1 685 637	3 918 552	3 868 930
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			2 130	750	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		30/06/2025	30/06/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 529 236	1 529 236
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	649 259	649 259
	Report à nouveau	351 601	234 211
	Résultat de l'exercice	39 993	117 390
	Total des fonds propres	2 570 089	2 530 096
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	294 516	314 944
Total des autres fonds associatifs	294 516	314 944	
Total des fonds associatifs	2 864 605	2 845 040	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	408 549	496 168
	Total des provisions	408 549	496 168
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	34 037	54 613
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	73 712 134 168	87 606 179 187
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	313 996 89 484	206 316
	Total des dettes	645 397	527 722
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 918 552	3 868 930
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	39 993,25 632 209	117 389,74 493 710
ENGAGEMENTS DONNES			

documents visés par le
commissaire aux comptes

Compte de Résultat

		30/06/2025	30/06/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	226 368	219 391
	Prestations de services	29 050	30 029
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	393 942	363 340
	Dons		
	Cotisations	1 214 615	1 204 033
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	53 354	59 245
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	241 271	110 094
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	2 158 600	1 986 132
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	286 617	212 385
	Variation de stock	(8 912)	11 338
	Autres achats et charges externes	566 827	544 249
	Impôts, taxes et versements assimilés	44 252	41 872
	Rémunération du personnel	615 174	511 491
	Charges sociales	222 767	199 328
	Subventions accordées par l'association	180 415	92 215
	Dotation aux amortissements et dépréciations	87 518	90 545
	Dotation aux provisions	125 819	168 870
	Autres charges	84 844	75 011
	Total des charges d'exploitation	2 205 322	1 947 304
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(46 722)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	26 583	20 704
	Intérêts et produits financiers	49 355	48 873
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	528	723
2 - RESULTAT FINANCIER		75 410	68 854
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		28 688	107 683
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	21 628	20 428
	Charges exceptionnelles		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		21 628	20 428
Impôts sur les sociétés		10 323	10 721
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		2 256 166	2 076 137
TOTAL DES CHARGES		2 216 172	1 958 748
EXCEDENT ou DEFICIT		39 993	117 390
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 918 552** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 256 166** euros et un total **charges** de **2 216 172** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **39 993** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général. Les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 s'appliquent.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	6 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le poste provision pour litige, d'un montant de 301k€ au 30/06/2025, correspond à des provisions relatives à des indemnisations de dégâts de gibiers sur des cultures et des vergers, et à des actions de prévention permettant de contribuer à la limitation des dégâts de gibiers.

Indemnité de fin de carrière

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Autres informations

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 107 564,42 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective pratiquée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 964 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Activité de la fédération de chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle encadre et apporte son concours à la formation des candidats aux épreuves du permis de chasser.

Elle assure les actions de prévention et l'indemnisation des dégâts liés aux grands gibiers.

Elle oriente et coordonne les actions des associations adhérentes qui concourent à son objet et peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet.

Afin de réaliser ses différentes missions elle dispose de ressources issues notamment des taxes sur les permis de chasser mais aussi du bénéfice des ventes de divers matériels nécessaires aux chasseurs dans le cadre de leur activité. Elle bénéficie également de subventions provenant de divers organismes.

Ces ressources permettent à la fédération d'acquérir le matériel et d'employer le personnel nécessaire à la réalisation de son objet social.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	46 836		11 420		58 255	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 836		11 420		58 255	
CORPORELLES	Terrains	159 553				159 553	
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 929 630				1 929 630	
	Instal. agencement, aménagement divers	81 941				81 941	
	Matériel de transport	210 158		9 087		219 244	
	Matériel de bureau, mobilier	180 786			32 222	148 564	
	Emballages récupérables et divers	95 823		2 391		98 214	
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 657 890		11 478		32 222	2 637 146
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	52 000		75 000	25 000	102 000	
	Prêts et autres immobilisations financières	750		1 380		2 130	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 750		76 380		25 000	104 130	
TOTAL	2 757 476		99 277		57 222	2 799 531	

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 836	1 269		48 105
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 836	1 269		48 105
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 080 150	60 611		1 140 761
instal. agencement aménagement	68 132	2 325		70 456
Instal technique, matériel outillage industriels	196 713	5 906		202 620
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	138 642	15 228	32 222	121 649
Matériel de bureau, mobilier	92 186	2 179		94 365
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 575 824	86 249	32 222	1 629 851
TOTAL	1 622 660	87 518	32 222	1 677 956

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges	396 975	117 447	213 437		300 985
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	99 193	8 371			107 564
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	496 168	125 819	213 437		408 549
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres	34 264		26 583		7 682
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	34 264		26 583		7 682
TOTAL GENERAL	530 433	125 819	240 020		416 231
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		125 819	213 437 26 583		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 130	2 130	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 778	12 778	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	940	940	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	20 029	20 029	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	46 329	46 329		
Charges constatées d'avances	49 218	49 218		
TOTAL DES CREANCES		131 425	131 425	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine ()	34 037	20 848	13 188	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	73 712	73 712		
	Personnel et comptes rattachés	41 835	41 835		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 323	63 323		
	Impôts sur les bénéfices	21 044	21 044		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 966	7 966		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	313 996	313 996		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	89 484	89 484			
TOTAL DES DETTES		645 397	632 209	13 188	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		20 601			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2025
Total des produits exceptionnels		21 628
Produits exceptionnels sur opérations en capital		21 628
CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 200	
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS	20 428	
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		21 628

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 529 236				1 529 236
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	4 294				4 294
Autres réserves	644 965				644 965
Report à nouveau	234 211	117 390			351 601
Excédent ou déficit de l'exercice	117 390	(117 390)	39 993		39 993
Situation nette	2 530 096		39 993		2 570 089
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	314 944			20 428	294 516
Provisions réglementées					
TOTAL	2 845 040		39 993	20 428	2 864 605

documents visés par le
commissaire aux comptes

Produits à recevoir

30/06/2025

Total des Produits à recevoir		88 010
Autres créances clients		1 784
FACTURES A ETABLIR	1 784	
Autres créances		86 226
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	940	
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR FD	33 309	
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR DEGATS	2 338	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	49 640	

Charges à payer

		30/06/2025
Total des Charges à payer		384 490
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS / EMP.CREDITS	25	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FACT. NON PARVENUES FOURNISSEURS	23 239	23 239
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV CONGES A PAYER CH.SOC DETTES CONGES PAYES ETAT - CHARGES A PAYER CFP CONVENTIONNEL A PAYER	41 641 22 714 4 569 1 455	70 379
Autres dettes CHARGES A PAYER CH. A PAYER SOCIETES CH. A PAYER DEGATS	31 026 145 458 114 364	290 847

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		49 218	49 218
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			49 218

documents visés par le
commissaire aux comptes

**ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LOT ET GARONNE**

**Siège social : 2438 route de Pompogne Lieu-dit "Bédouret"
47700 FARGUES SUR OURBISE**

***Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les
Conventions réglementées
Exercice clos le 30 juin 2025***

SAS CABINET AVIANO & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale
de Grande Aquitaine
Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Agen, le 13 mars 2026

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes